

service
Aménagement
Urbanisme
et Environnement

003789

**CRÉATION D'UNE ZONE
D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ
SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE
D'ESLOURENTIES-DABAN**

Par arrêté préfectoral n° 2002-172-15 du 21 juin 2002, a été créée la Zone d'Aménagement Différé dénommée « Z.A.D. du Lac ».

La commune d'Eslourenties-Daban est désignée comme titulaire du droit de préemption.

Copie de cet acte et le plan délimitant le périmètre sont déposés à la mairie de la commune d'Eslourenties-Daban.

commune de **Eslourenties-Daban**

ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE

Z.A.D. du LAC

PLAN DE DELIMITATION

Echelle = 1/2500



JUIN 2002